

Intervention CGT Educ – Conférence de presse du 14 mai 2025 devant le chantier du collège privé Loyola

1 - On constate qu'il y a besoin de construire des établissements scolaires publics dans certains secteurs, mais nous constatons aussi que, trop souvent, les collectivités territoriales trainent des pieds pour construire ces établissements publics.

Une des conséquences est que les parents, qui le peuvent, mettent, en attendant, leurs enfants dans le privé.

Exemple 1 : C'est ce qui s'est passé dans le quartier de Sainte Marthe, dans le 14^e, où on a vu l'arrivée de 1000 familles mais pas d'école construite en conséquence. La Mairie de l'époque a tardé à construire une nouvelle école. Par conséquent, en attendant les enfants sont allés dans le privé. L'école a finalement été construite mais de nombreux enfants sont restés dans le privé.

Exemple 2 : Dans le 13^e arrondissement de Marseille, nous avons lancé une campagne intersyndicale pour la construction d'un nouveau collège public. En effet, entre 2017 et 2025 ce sont 600 élèves en plus dans ce secteur, soit la taille d'un collège. Le besoin est donc bien là, d'autant plus que c'est un secteur très dynamique démographiquement. Nous avons été reçu-es par le département d'abord qui a reporté la responsabilité sur la Mairie.

Puis, par la Mairie qui reporte la responsabilité sur ... le département.

Il est ressorti de ces échanges qu'il fallait regrouper tous les acteurs (Métropole, CD 13, DSDEN, organisations syndicales, associations des parents d'élèves) afin d'arrêter ce ping pong où personne ne prend ses responsabilités. Une réunion devrait être organisée d'ici fin juin.

Exemple 3 : 10 lycées de la région ont été identifiés comme chantier prioritaire de rénovation car très dégradés. Finalement la liste a été réduite à 6, faute de moyens, d'après la Région. C'est le cas du lycée Jean Perrin (remise au norme) et de celui de l'Estaque. Alors qu'en même temps la région finance au-delà de l'obligation légale le privé ! (Loi Falloux) Alors qu'à côté il y a des publicités de Renaud Muselier, le président de la région, pour le financement du privé « La région agit pour ses lycées publics comme privés ».

Et, pour la première fois, cette année des proviseurs de lycées privés ont été conviés à une réunion avec la Région qui a eu lieu en février dernier.

=> Force est de constater le manque de volonté des pouvoirs publics, notamment la Région et le Département de financer des établissements publics. Volonté qui ne manque pas pour financer le privé, comme le montre la construction du collège Loyola. Mais cela n'est guère

étonnant, puisqu'ils s'adressent ainsi à leur électorat.

2 – Il y a une baisse démographique générale. On peut s'interroger sur la volonté du privé d'ouvrir dans des quartiers plus dynamiques démographiquement, souvent les quartiers populaires, afin d'anticiper cette baisse et ne pas voir leurs propres effectifs privés.

3 – La loi Debré de 1959 stipule qu'il doit y avoir le même financement pour un élève du public et pour un élève du privé.

Le rapport Vannier-Weissberg met en avant le fait que certaines collectivités, là où il y a beaucoup d'établissements REP baissent leur financement pour ces établissements parce qu'elles n'ont pas les moyens de financer à même hauteur les établissements privés de leur secteur !

On peut alors s'interroger sur la volonté du privé de s'implanter dans des secteurs avec de nombreux établissements REP, comme Loyola dans le 15^e, pour bénéficier de financements plus élevés.